

## **DECLARATION DU SYNDICAT AUTONOME DES MAGISTRATS BURKINABE A L'OCCASION DU DIXIEME ANNIVERSAIRE DE L'ASSASINAT DU JUGE SALIFOU NEBIE**

Au crépuscule du 24 mai 2014, le juge constitutionnel Salifou NEBIE faisait l'objet d'un assassinat crapuleux sur la route menant à Saponé.

A l'occasion du dixième anniversaire de décès de cet illustre Homme de Droit, le Syndicat Autonome des Magistrats Burkinabè (SAMAB), tout en s'inclinant sur sa mémoire, constate, avec grand regret, l'immobilisme que connaît le dénouement de la procédure judiciaire devant permettre d'élucider ce crime odieux. Par ailleurs, il tient également à exprimer son inquiétude quant au silence observé sur ce dossier alors que sa famille, toute la nation burkinabè et la communauté internationale ont besoin qu'une communication soit faite pour situer l'opinion publique nationale et internationale sur l'état d'avancement du dossier et les difficultés rencontrées par le juge chargé de son instruction.

En rappel, cet assassinat se commettait dans un contexte sociopolitique délétère entretenu par les velléités de révision référendaire de l'article 37 de la constitution burkinabè en vue de lever le verrou de la limitation du mandat présidentiel pour faciliter la recevabilité d'une nième candidature du Président Blaise COMPAORE.

C'est, fort curieusement, dans l'intervalle de ces contradictions politico-idéologiques qu'est malheureusement survenu ce crime crapuleux, réduisant, à jamais, au silence l'émérite juge Salifou NEBIE, ouvertement opposé à cette aventure destructrice.

En effet, une analyse sereine de ce contexte sociopolitique et des informations recueillies sur la scène du crime facilite l'adhésion à la thèse de l'assassinat, de sorte qu'il est tout à fait légitime de penser que la prise en charge tardive et approximative, aux premières heures des faits, par les autorités en charge de l'enquête, n'est pas sans susciter des interrogations.

C'est pourquoi le SAMAB :

- réitère aux autorités politiques, son désir de voir inscrire le Juge Salifou NEBIE au panthéon des martyrs de la Nation pour le compte de l'année 2014 ;

- invite les autorités judiciaires, en charge du dossier, à poser tous les actes nécessaires permettant d'éviter la prescription afin d'élucider cet assassinat ;
- exhorte l'ensemble des Burkinabè, épris de justice, à redoubler de persévérance et d'abnégation afin que la vérité et la justice triomphent de l'impunité.

Le SAMAB, tout en témoignant sa solidarité et sa compassion à l'endroit de la famille NEBIE, en général, ainsi qu'à sa progéniture et à sa veuve, en particulier, tient à les rassurer qu'il se tiendra toujours à leurs côtés pour réclamer justice pour le juge Salifou NEBIE.

Repose en paix camarade Salifou NEBIE !

Que l'Eternel veille sur ta famille et leur offre de connaître la vérité sur ce tragique assassinat !

Vive le SAMAB !

Vive le Burkina Faso !

**POUR LE COMITE EXECUTIF**

Le Secrétaire Général

**ZABSONRE T. Bruno**